

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CON
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 6 mars 2024**

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le 11/03/2024

ID : 040-214002339-20240306-DEL13-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POUILLON (Landes), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de M. Gilles LAHITTE, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : M Gilles LAHITTE 1^{er} Adjoint ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT 2^{ème} Adjointe ; M Jean-Luc FREUCHET 3^{ème} Adjoint ; M Pierre FLORIMONT 5^{ème} Adjoint ; Mme Corinne TASTET 6^{ème} Adjointe ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; Mme Pascale VOGT ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; M Jean LALANNE ;

Excusé(s) :

Procurations :

M Patrick VILHEM à M Gilles LAHITTE
Mme Isabelle GILARDOT à Mme Magalie CAZENAVE
M Thierry LE PICHON à M Pierre FLORIMONT
Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
Mme Régine TASTET à M Jacques BOURRETERE
M Bruno TRAVERT à M Jean-Bernard NASSIET

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2024 03 013 : Urbanisme : Retrait délibération n°2023 12 086 du 21 décembre 2023 relative à l'opposition au transfert de compétence des pouvoirs de police de la publicité au 1^{er} janvier 2024

Vu la loi 2121-1104 du 22 août 2021 dite Climat et Résilience ;
Vu le recours gracieux de Madame La Préfète en date du 26 janvier 2024 ;

Considérant que c'est à tort que le Conseil Municipal a délibéré sur l'opposition au transfert de compétence des pouvoirs de police de la publicité au 1^{er} janvier 2024 dans la mesure où cela ressort de la compétence du Maire ;

Sur ces considérations, il est proposé à l'assemblée de retirer la délibération 2023 12 086 du 21 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **de retirer** la délibération 2023 12 086 du 21 décembre 2023.

Se sont abstenus : M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Gilles LAHITTE.